

# Lalheue

Bulletin Municipal

Mois de décembre 2017 N° 399



Manifestation proposée par l'ASL de Lalheue :

## Noël des enfants : 1, 2, 3 merveilles !

**Mercredi 20 décembre 2017  
à 16h00 (salle des fêtes)**

Venus d'on ne sait où, Myrtille et Gédéon se sont donnés la tâche d'apprendre aux enfants à reconnaître les petits personnages magiques qui nous entourent et que l'on a un peu oublié de nos jours.

Où vivent les Gnomes ?  
Comment reconnaître un Troll ?  
Quelle est la musique caractéristique des lutins ?

**Myrtille et Gédéon ont la réponse !**

Après ce spectacle interactif, rempli de surprises, de musique et de rires, chacun repartira avec un œil nouveau sur le monde qui nous entoure et avec un objet magique, prêt à exaucer un vœu mais chuttt !

(Durée: 50 mn – pour jeune public à partir de 5 ans)

**Visite du père Noël et distribution de friandises  
à l'issue du spectacle.**

Spectacle par Anne Prost Cossio: Comédienne et conteuse  
et Vezio Cossio: Comédien et musicien

## SOMMAIRE :

***Au Conseil municipal  
La Vie de tous les jours  
La Parole aux associations***

### **Secrétariat de Mairie**

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00

Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30

Permanence des adjoints : le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 11h00 à 12h00

Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : [mairie.lalheue@wanadoo.fr](mailto:mairie.lalheue@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.mairie-lalheue.com](http://www.mairie-lalheue.com)

# AU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

**Étaient présents** : Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marc ROBERT.

**Pouvoirs** : Jean-Pierre BECK à Sophie DARRAS ; Marinette PUECH à Christian CRETIN.

## **1. APPROBATION DU RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

A chaque transfert de compétences, une commission évalue le montant des compensations nécessaires au financement des nouvelles charges. Le rapport 2017 de la CLETC retrace les modalités définitives de calcul des charges transférées par la Commune de Lalheue à la Communauté de Communes : contribution SDIS (service départemental d'incendie et de secours) 9 765 € et transport scolaire 2 127.25 €.

Ces charges viennent en déduction des attributions de compensation perçues en recettes par la Commune au titre de ses contributions économiques territoriales (ex-taxes professionnelles) : 4 561 €.

**Cette année, la Commune de Lalheue sera donc redevable à la Communauté de Communes de la somme de 7 331.25 €.**  
**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport 2017 de la CLETC.**

## **2. APPROBATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE) DE SENNECEY-LE-GRAND À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

En vertu de la loi NOTRe du 07/08/2015, les ZAE communales ont été transférées aux Communautés de Communes au 01/01/2017. La CC Entre Saône et Grosne a donc repris les emprunts en cours (875 000 €) contractés par Sennecey-le-Grand pour les zones de « La Goutte devenue Echo Parc » et de « La Croisette ».

Afin de pouvoir mener toutes les opérations utiles à la commercialisation de ces zones, le Conseil Communautaire, réuni en séance du 19/09/2017, a décidé d'acquérir l'ensemble des terrains, actuellement non occupés sur ces zones, pour un montant de 1 800 000 € TTC pour la ZA « Echo Parc » et 180 000 € TTC pour la ZA de « La Croisette ».

**Constatant le faible développement local des ZA de Sennecey-le-grand depuis une dizaine d'années du fait de l'absence de demandes d'entreprises,**

**Considérant le nombre important de locaux professionnels vacants situés entre Tournus et l'agglomération de Chalon, Le Conseil municipal estime qu'il aurait été plus prudent et raisonnable que la CC acquière ces terrains de façon progressive et en fonction de la demande. Il émet donc une grande réserve sur les conditions financières et patrimoniales de ces nouvelles acquisitions.**

## **3. CC ENTRE SAONE ET GROSNE : MODIFICATION DE STATUTS**

Par délibération du 26/09/2017, le Conseil communautaire a procédé à une modification de ses statuts afin d'intégrer de nouvelles compétences :

*Compétences obligatoires :*

- zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage - *adjonction de la mention* : « et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>er</sup> à 3<sup>o</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 05/07/2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage » ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

*Compétences optionnelles :*

- Elaboration d'un plan de gestion différencié permettant de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- création ou aménagement et entretien de voirie.

Concernant cette dernière compétence, la Commune n'est pas contre de mutualiser l'ingénierie administrative, technique et financière de la voirie à l'échelle intercommunale mais, à ce jour, la Communauté de Communes n'a pas précisé comment elle entendait gérer cette compétence. Il a été dit en séance que la CC ne prendrait en charge que les nouvelles infrastructures au 01/01/2018, puis que la compétence serait élargie en 2020 à l'entretien de la voirie. En l'absence de précision annotée dans les statuts, le Conseil municipal, estimant manquer de clarté et de vision à long terme sur cette compétence, décide, à l'unanimité, de voter contre la modification de statuts. Les autres compétences n'appelant pas de remarques particulières de la Commune sont validées.

## **4. COLLEGE LOUIS PASTEUR DE ST-REMY : DEMANDE DE SUBVENTION**

Les élèves de la SEGPA ne sont jamais partis en voyage scolaire. Afin de soutenir le premier projet porté par cette classe et permettre à un maximum d'enfants d'y participer, le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 30 € au collège.

## **5. MISE EN ŒUVRE DU R.I.F.S.E.E.P. (IFSE ET CIA) POUR LES AGENTS RELEVANT DE LA FILIERE TECHNIQUE**

## **6. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE SAONE-ET-LOIRE ET INTERIALE / GRAS SAVOYE**

Début 2017, une procédure de mise en concurrence, groupée à l'échelle de plusieurs collectivités du Département, a été engagée par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire dans le cadre de l'assurance des risques prévoyance-maintien de salaire des agents. Ce groupement a permis d'obtenir des taux préférentiels pour les agents auprès d'un opérateur en assurance, INTERIALE. A ce jour, la Commune adhère pour ces agents auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale et participait à 7 € par mois et par agent depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 pour les aider à financer cette protection sociale complémentaire. Considérant que les taux proposés par INTERIALE sont plus avantageux pour les agents, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation avec ce nouveau prestataire à compter du 01/01/2018 et de maintenir le niveau de sa participation à 7 € par mois et par agent.

## **7. ASSURANCE EMPLOYEUR POUR LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL : ADHESION AU CONTRAT SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION AUPRES DE CNP ASSURANCE**

## **8. REMBOURSEMENT DES FRAIS 2017 PAR LE SIVOS DU VAL DE GROSNE**

Le remboursement des frais s'élève à 8 559.73 €. Il comprend les heures d'entretien des classes effectuées par un agent communal, la location de la salle des fêtes pour les besoins de la cantine scolaire et les frais d'impression et de copies réalisés par l'institutrice.

## **9. COTISATION 2018 : ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

## **10. RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION PEFC**

La Commune est adhérente depuis 2003 au système de certification forestière en Bourgogne. Cette adhésion permet aux Communes, propriétaires de bois, de se prévaloir d'un label "forêt écocertifiée" qui est une garantie de gestion durable. Cette adhésion arrivera à échéance le 31 décembre 2017. Le Conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion pour 5 ans pour un coût de 105.80 € et charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

### **- Questions et informations diverses**

La séance est levée à 21h58. Prochaine séance : Lundi 11 décembre

**Pour consulter l'intégralité des comptes-rendus : [www.mairie-lalheue.com](http://www.mairie-lalheue.com)**

## **LA VIE DE TOUS LES JOURS**

## **RECEPTION DES VŒUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITE :**

Toute la population ainsi que les nouveaux habitants sont conviés à venir à la réception des vœux de la municipalité ainsi qu'au vin d'honneur qui se tiendra à la salle des fêtes :  
**Samedi 6 janvier 2018 à 18h00**

\*\*\*



## **FERMETURE DURANT LES FETES DE FIN D'ANNEE :**

Le **secrétariat de mairie** sera fermé du 26 au 30 décembre inclus.

La **bibliothèque municipale** sera fermée les mardis 26 décembre et 2 janvier inclus.

## **NOUVEAUX HABITANTS : INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES AVANT LE 30 DECEMBRE 2017**

Pièces à fournir : une carte d'identité ou un passeport, un justificatif de domicile (avis d'imposition, quittances d'électricité, eau ou de loyer...) et pour les ressortissants de l'UE, une déclaration écrite précisant leur nationalité, leur adresse sur la Commune et attestant de leur capacité électorale. **Une permanence exceptionnelle se tiendra en mairie pour réceptionner les dernières inscriptions :**

**Vendredi 30 décembre 2017  
de 10h00 à 12h00**

## **FORET COMMUNALE : VENTE DE HOUPPIERS PARCELLES 33, 34 ET 35**

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.  
Tarif 2017 : 5 € le stère.

## **RAPPEL – TROUVAILLES RAPPORTES EN MAIRIE :**

1 clé retrouvée à l'abri bus et un collier avec un pendentif dauphin trouvé devant l'atelier municipal.

## A.S.L - Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !

### FLEURIR LALHEUE – A.S.L

Comme selon la tradition, les sapins du Morvan, destinés à décorer les rues du village pour les fêtes de fin d'année, seront distribués :

**Dimanche 3 décembre de 9h00 à 13h00**

**Tarif inchangé : 10 €**

**Attention ! Cette année, pas de porte-à-porte. la vente s'effectuera exclusivement à l'atelier municipal. Un vin chaud vous sera offert.  
Livraison sur demande 06 19 84 11 26**

**Le traditionnel brûlage des sapins aura lieu samedi 13 janvier à 18h00 :**

**Ramassage des sapins à partir de 9h00.** Merci de les détacher, d'enlever leurs garnitures et de les poser à un endroit accessible pour les bénévoles.

Un grand sapin sera ensuite érigé dans la rue Jean à côté de l'atelier municipal.

**Rendez-vous pour son embrasement à 18h30.**

A l'issue du brûlage, un vin chaud vous attendra pour un moment de convivialité.



## LE CINEMA NUMERIQUE CHEZ VOUS :

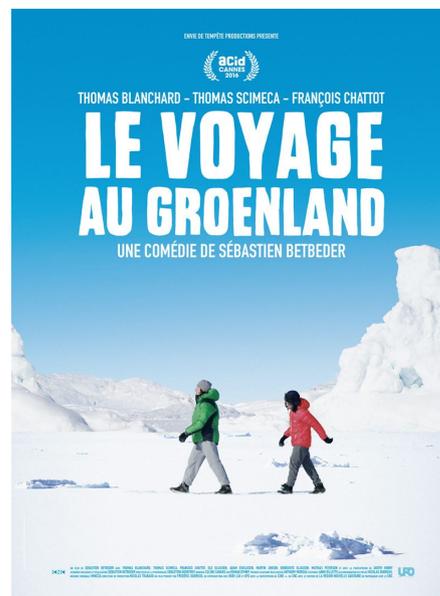
*(Salle des fêtes de Lalheue)*

### Le voyage au Groenland

mercredi 13 décembre à 20h30



**Comédie / Aventure – film français de Sébastien Betbeder  
avec Thomas Blanchard, Thomas Scimeca et François Chattot  
Durée : 1h21 - Public : Ado-Adultes**



Thomas et Thomas cumulent les difficultés. En effet, ils sont trentenaires, parisiens et comédiens... Un jour, ils décident de s'envoler pour Kullorsuaq, l'un des villages les plus reculés du Groenland où vit Nathan, le père de l'un d'eux. Au sein de la petite communauté inuit, ils découvriront les joies des traditions locales et éprouveront leur amitié.

**Notre avis :** Entre zénitude et mélancolie, un voyage en terre glaciale qui réchauffe le cœur et l'esprit.

**Court métrage :** *Le jour du Marathon de Hanne Berkak*